



Rapport Municipal

Avril 2015

Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Martine April, secrétaire-trésorière adjointe

inspectrice en bâtiment adjointe (présente le mercredi)

Alain Veilleux, employé municipal (saisonnier)

CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire

Mme Louise Rioux, conseillère #1, pro-maire

M. Marc Tremblay, conseiller #2,

M. Denis Rioux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4

M. Robin Malenfant, conseiller #5

Mme Cathy Rioux, conseillère #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

LUNDI LE 4 MAI À 19 H 30

SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La Municipalité de Saint-Éloi déboursera un montant de \$11453 au plus tard le 30 juin 2015 et un autre montant de \$11452 au plus tard le 31 octobre 2015 pour la contribution pour les services de la Sûreté du Québec pour la période du 1^e janvier 2015 au 31 décembre 2015, pour un montant total de \$22905.

INDICATEUR DE GESTION 2014

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion 2014 tel que prévu par la loi. Une résolution a été adopté afin d'accepter les indicateurs de gestion 2014 représentés ci-dessous.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Coût de la sécurité incendie par 100\$ d'évaluation (sans amortissement) 0.1241\$
Coût de la sécurité incendie par 100\$ d'évaluation (plus amortissement) 0.1601\$

TRANSPORT ROUTIER

Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (sans amortissement) 797\$
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (plus amortissement) 1 084\$

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (sans amortissement) 2500\$
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (plus amortissement) 2875\$

HYGIÈNE DU MILIEU

Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local 152.11\$

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Croissance des valeurs résidentielles imposables 0.73%

RESSOURCES HUMAINES

Pourcentage du coût de formation par rapport à la rémunération totale 1.99%
Effort de formation par employé 4h

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

La Municipalité de Saint-Éloi, proclame la semaine du 4 au 10 mai 2015 **Semaine de la santé mentale** dans la Municipalité de Saint-Éloi et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

EXPO GÉNISSES 2015

La Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 50\$ à Expo Génisses pour leur exposition qui se déroulera dimanche le 31 mai 2015 à la Ferme Vivejoie de Saint-Arsène propriété de M. Raymond Lajoie.

DEMANDE DE COMMANDITE / DÉPLIANT CARTE DE SENTIER 2015 / LES ROULEUX DES BASQUES

La Municipalité de Saint-Éloi accepte de verser un montant de 50\$ plus taxes au Club les Rouleux des Basques afin de mettre une publicité dans leur carte de sentier de 4-roues pour la saison 2015.

DÉROGATION MINEURE

La Municipalité de Saint-Éloi accepte la demande de dérogation mineure #2015-01 présenté par Monsieur Stéphane St-Jean et Madame Katy Grenier soit de régulariser la situation du garage situé au 482, Principale Est sur les lots 57-3, 58-2 et 182-2 en dérogeant à la règle de la marge de recul avant minimum de la zone urbaine qui est de 7,60 mètres (25 pieds). De plus, la Municipalité de Saint-Éloi indique qu'elle ne se tient aucunement responsable ainsi que leur entrepreneur de chemins d'hiver des bris qui pourraient survenir à leur garage dans les années à venir et ceci en tout temps.

CONGRÈS ADMQ

La municipalité de Saint-Éloi autorise la directrice générale, Madame Annie Roussel, à assister au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec devant se tenir les 17, 18 et 19 juin à Québec; les frais d'inscriptions de \$488 plus taxes et les autres déboursés se rattachant audit congrès seront à la charge de la Municipalité.

FENÊTRE GARAGE INCENDIE

Une résolu a été adopté afin que la Municipalité de Saint-Éloi fasse l'achat de deux fenêtres intercalaires acier inox, energ. double low-é argon avec serrure multipoint au montant de 742.84\$ plus taxes chez Portes et Fenêtres Bernier inc.

SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / FONDATION N.CHARRON / COMITÉ DE RELANCE DE SAINT-ÉLOI

La Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$2742, représentant un montant équivalent à une exemption de taxe sur la valeur d'évaluation de la construction des bâtiments ce qui correspond à la 5^{ième} année de remboursement, au Comité de Relance de Saint-Éloi afin que celui-ci le remette au promoteur telle que calculée par la directrice générale. Ceci étant un paiement final.

LIGNES DE RUE

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi doit rafraîchir les lignes de rues de la municipalité pour fin de sécurité;

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi désire que seule la ligne centrale jaune soit rafraîchie;

Attendu que la Directrice générale a demandé des prix à des entrepreneurs spécialisés en marquage de la chaussée pour une longueur approximative de 18 500 m.l. avec un taux de pose de peinture de 48l/km et de microbille de 0.6kg/l;

Attendu que la Municipalité demande que le marquage de la chaussée soit fait durant le mois de juin;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi choisi l'entreprise Permaligne inc. de Saint-Joseph de Kamouraska au montant de 3182\$ +taxes.

DÉCISION CPTAQ / DOSSIER 408158 / LES CARRIÈRES DUBÉ ET FILS INC. / FERME SERGE LAFRANCE INC.

La commission autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une gravière-sablière incluant un chemin d'accès, un emplacement d'une superficie approximative de 5,69 hectares, faisant partie des lots 35, 36 et 37 du cadastre de la Paroisse de Saint-Éloi, circonscription foncière du Témiscouata, dans la municipalité de Saint-Éloi. L'autorisation sera toutefois assujettie aux dix (10) conditions inscrites dans la décision.

OUVERTURE DES ROUTES SECONDAIRES

Les membres du conseil autorisent Monsieur le maire Mario St-Louis à faire effectuer l'ouverture des routes secondaires au moment où il le jugera nécessaire.

SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / MONSEIGNEUR PATRICK OUELLET / COMITÉ DE RELANCE DE SAINT-ÉLOI

La Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$126.90, représentant un montant équivalent à une exemption de taxe sur la valeur d"évaluation de la construction du bâtiment ce qui correspond à la 5^{ème} année de remboursement, au Comité de Relance de Saint-Éloi afin que celui-ci le remettre au promoteur, telle que calculée par la directrice générale. Ceci étant un paiement final.

DEMANDE CPTAQ / RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION ÉMISE AU DOSSIER 367552 / FERME SERGE LAFRANCE INC.

La Municipalité de Saint-Éloi appuie le demandeur, les Carrières Dubé & fils inc., pour la Ferme Serge Lafrance inc., dans ces démarches visant à renouveler l'autorisation émise au dossier #367552 pour l'exploitation d'une gravière-sablière pour 7 ans sur les lots 35-P, 36-P et 38-P du cadastre de la Paroisse de Saint-Éloi, indique à la Commission que le projet du demandeur ne contrevient pas aux règlements municipaux et recommande à la commission de faire droit à la présente demande.

CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ÉLOI / SUBVENTION

La municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 2000\$ à la Corporation des Loisirs de St-Éloi pour leur aider à payer les taxes municipales et scolaire de l'année 2015 et la balance de l'argent pour leur aider financièrement dans leurs activités. De plus, la municipalité s'engage à payer les coûts des assurances 2015 ce rattachant à corporation et de l'entretien du stationnement durant la saison hivernal 2014-2015.

PUITS D'EAU / SALLE MUNICIPALE

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi a reçu de l'UQAR l'entente signée de cession du puits situé à la salle Adélard-Godbout;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi veut que le puits soit creusé plus profond afin d'avoir une bonne réserve d'eau lors des activités;

Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Éloi mandate les puits artésiens Deschênes afin de venir creuser le puits à la salle Adélard-Godbout.

UNE COLLECTE SPÉCIALE DES GROS REBUTS SE FERA BIENTÔT DANS VOTRE MUNICIPALITÉ : 14 MAI 2015

Sortez les gros rebuts près de la route le soir précédent la cueillette et, si possible, séparez le métal du reste des encombrants afin de faciliter la collecte.

C'est quoi un gros rebut? Un gros rebut, comme son nom l'indique, est un résidu domestique trop volumineux pour être placé dans votre bac de vidanges.

Quels sont les gros rebuts qui seront ramassés? En particulier, les gros rebuts d'origine domestique suivants seront ramassés : meubles de maison ou de parterre, appareils ménagers, tapis, éviers, bains, réservoirs d'eau chaude, barbecue sans bonbonne de gaz, matelas.

Où iront les gros rebuts ramassés? Les gros rebuts qui seront ramassés sont destinés à l'enfouissement au site de Cacouna. C'est pourquoi plusieurs objets pouvant être recyclés à votre Écocentre de Notre-Dame-des-Neiges ne seront pas ramassés lors de cette collecte de gros rebuts.

Quels sont les principaux résidus qui NE SERONT PAS acceptés ni ramassés? Les débris de construction et de démolition (par exemple : bois, porte, fenêtre, gypse, bardage, brique, ciment, asphalte). Les résidus verts tels que branches, pelouse, plants ou feuilles. Les pneus et pièces d'automobile. Les résidus commerciaux, industriels ou agricoles. Les matières contaminées ou dangereuses. Les équipements électroniques tels que téléviseur, télécopieur, téléphone, système de son, baladeur, jeu vidéo, appareil photo numérique, photocopieur, ordinateur et leurs accessoires.

Le saviez-vous? Votre Écocentre, situé au 2, route à Coeur à Notre-Dame-des-Neiges, accepte que vous y déposez une quantité limitée de certains types de **débris de construction et de démolition** : vérifiez les conditions qui s'appliquent au 418 851-1366.

Votre Écocentre accepte également les **résidus verts, électroménagers métalliques** (ex. réfrigérateurs) et les équipements électroniques. **Celui-ci est ouvert et ce jusqu'au 14 novembre, du mercredi au samedi de 8 h à 12 h, 13 h à 16 h.**

Veuillez prendre en note que comme les années passées, vous pouvez aller porter ce qui ne se recycle pas directement au site d'enfouissement de Rivière-du-Loup. Celui-ci sera ouvert les samedis matin de mai de 8 h à 11 h 30. L'horaire régulier demeure par ailleurs inchangé sur semaine, soit du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 16 h. Les citoyens provenant des municipalités utilisatrices du lieu d'enfouissement pourront venir porter leurs résidus gratuitement. Afin d'avoir cet accès sans frais au site, les résidus devront être contenus dans une remorque d'une capacité n'excédant pas 3 mètres cubes (dimensions maximales : largeur de 2 mètres, longueur de 2 mètres et hauteur de 0,75 mètre) (trailer 4'x8'). Info : 418 867-3536.

BESOIN D'AIDE POUR LE MÉNAGE DU PRINTEMPS?

Logis-Aide des Basques, entreprise d'économie sociale spécialisée dans l'entretien ménager, vous offre un coup de main pour réaliser votre grand ménage. Depuis plus de dix ans, son équipe de préposé(e)s qualifié(e)s se déplace partout dans la MRC des Basques pour ensoleiller votre logis.

Pour nous rejoindre

Les places disponibles pour le grand ménage sont limitées. N'hésitez pas à nous appeler pour prendre des renseignements sur les tarifs et/ou effectuer une réservation. Vous pouvez nous rejoindre du lundi au vendredi, de 9h à 16h, au (418) 851-2144.

Autres services disponibles

Logis-Aide des Basques offre également un service d'entretien ménager régulier (époussetage, aspirateur, lavage de planchers à la vadrouille, lessive, etc.). De plus, des préposé(e)s peuvent vous préparer des repas et faire des courses pour vous.

Logis-Aide des Basques offre également le service de répit pour soutenir concrètement les proches aidants qui prennent soin d'une personne en perte d'autonomie. La présence active d'un(e) préposé(e) permet d'assurer la supervision de la personne pendant quelques heures durant lesquelles l'aidant peut prendre une pause. Demander ce service peut prévenir l'essoufflement, la fatigue physique et psychologique et compenser le manque de disponibilité de l'entourage.

Ces services sont exécutés par des personnes ayant à cœur votre bien-être. Pour assurer un travail sécuritaire et de qualité, l'entreprise a mis en place un programme de formation répondant aux exigences des différents contextes de travail. Les formations suivantes sont obligatoires : formation initiale à domicile, formation santé sécurité au travail, RCR et premiers soins, entretien ménager sécuritaire à domicile et principes pour le déplacement sécuritaire des bénéficiaires. Le cours de nutrition et le programme d'apprentissage en milieu de travail du centre local d'emploi sont optionnels.

DÎNER BÉNÉFICE

Le dîner bénéfice "spaghetti" organisé par et aux profits de la Fabrique aura lieu le dimanche, 26 avril à la salle Adélard Godbout. Les marguilliers passeront par les foyers pour la vente des cartes au coût de 10\$ (adulte), 5\$ (6 à 12 ans), gratuit (5 ans et moins). Si vous prévoyez être absent, tout don sera accepté. Information : 898-6002 ou 898-5496. La Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 75\$ à la fabrique de Saint-Éloi pour leur dîner bénéfice.

COMITÉ D'ÉCOLE

Le comité de parents de l'école l'envol fera **Samedi le 30 mai 2015** du porte à porte afin d'amasser des canettes et des bouteilles vides afin de finaliser la restauration de la cour d'école et pour les activités des élèves. Pour que la collecte se fasse plus facilement, nous vous demandons d'aller porter vos bouteilles vides au chemin dans des sacs de recyclage. Nous commencerons la cueillette vers 10h00. Vous pouvez également aller les porter dans l'entrée de l'école jusqu'en juin 2015. Merci de votre encouragement.

PERMIS DE BRÛLAGE

En tout temps, il est strictement défendu d'allumer un feu à ciel ouvert. Pour ce faire, si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez vous procurer un petit foyer extérieur, conforme avec pare-étincelles, qui se vend dans les quincailleries locales. De cette façon, vous n'avez aucune demande de permis de brûlage à faire auprès de votre Service incendie.

Pour un plus gros brûlage, seulement les branches, bois et feuilles d'arbres peuvent être brûlés à ciel ouvert avec l'obtention d'un permis de brûlage auprès de votre Service incendie ou à la directrice générale la journée même du brûlage et ceci à partir du **1^{er} mai au 1^{er} novembre** de chaque année.

DES TRÉSORS SOUS LA NEIGE... !

Le printemps a pointé le bout de son nez. Certains ont sorti leurs pelles et leurs râteaux. Le sol est recouvert de chaume et de feuilles mortes. Les plates-bandes et les jardins attendent aussi le grand ménage printanier.

Mais attention ! Ne jetez pas les résidus de gazon, de plantes et de feuilles aux ordures, car ils augmentent la facture de l'enfouissement et contribuent à la production de gaz à effet de serre et de lixiviat, un liquide potentiellement toxique qui risque de contaminer les eaux souterraines.

Compostez-les chez vous ou amenez-les au dépôt de résidus verts de votre municipalité. Ils se décomposeront rapidement pour se transformer en un riche compost.

Adresse du dépôt: En arrière de la Salle Adélard-Goddout

Matières proscrites : roches, branches, arbres, arbustes, bois, ordures.